



LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX EN ESPACES PROTEGES LE RENDEZ-VOUS AU STAP



FICHE PRATIQUE 03

Comment préparer votre rendez-vous au service territorial de l'architecture et du patrimoine

Comment préparer votre rendez vous au service transversal de l'architecture et du patrimoine.

Vous avez un projet de réhabilitation ou de construction neuve en espace protégé et vous avez sollicité un rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France ou un agent de son service.

Voici quelques recommandations qui Le mieux est tout d'abord d'aller vous vous permettront de préparer au renseigner en mairie pour connaître mieux ce rendez-vous et peut-être les possibilités existantes d'améliorer votre projet. terrain et si besoin, de déposer une Vous êtes en cours d'acquisition et/ou demande de certificat d'urbanisme de premières réflexions quant à votre pour une opération détaillée. terrain Vous avez décidé de faire appel à un C'est à lui de se renseigner et si nécessaire, de prendre rendez-vous. architecte pour concevoir le projet et établir le permis de construire Vous avez décidé de réaliser vous La présente fiche a pour objectif de vous aider dans vos démarches en même votre projet (Loi 77-2 du 3 Janvier 1977 modifiée sur vous présentant la liste des éléments l'architecture. Titre 1er de dont vous devez disposer avant de l'intervention des architectes) et vous demander un rendez-vous au STAP. souhaitez que «tout aille pour le mieux»

Pour que votre entretien soit plus efficace, vous êtes invité à vous munir des pièces suivantes :

Plan de situation du projet	C'est un plan (type plan de cadastre) permettant de connaître la situation du projet dans la commune : il doit faire apparaître des points de repères (église, mairie, nom des rues, etc.) l'orientation et l'échelle du plan. Localisez votre projet de manière visible à l'aide d'une croix ou d'un signe en couleur. Voir le site du cadastre en ligne https://www.cadastre.gouv.fr/
2 photographies au minimum de l'état actuel des bâtiments et des terrains	Apportez une ou plusieurs photographies permettant de situer le projet/terrain dans l'environnement proche, et une ou plusieurs photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain et faisant apparaître les maisons et/ou les terrains voisins, et le paysage.
Règlement de la parcelle (règlement de lotissement)	Demandez ces documents à la mairie (Plan d'occupation du sol – POS, ou le Plan local d'urbanisme - PLU), service de l'urbanisme et éventuellement leur présenter votre projet.
Historique du projet	Apportez les éventuelles autorisations obtenues ou avis reçus précédemment concernant votre projet.
Description des travaux envisagés	Esquisse ou avant-projet (plans, coupes, façades si possible) + descriptif des travaux (ex : devis d'entreprises, matériaux utilisés, etc.)

Pour prendre rendez-vous au Service Transversal de l'Architecture et du Patrimoine – Conservation des Monuments historiques de Martinique :

Direction des Affaires culturelles de Martinique STAP – CMH 54 rue du Professeur Raymond Garcin 97200 Fort-de-France

Téléphone : 05 96 60 87 11 Télécopie : 05 96 60 79 69

Rédaction STAP - CMH 972

Crédit photo : Page de couverture – Façade du Service transversal de l'architecture et du patrimoine, Conservation des Monuments Historiques © STAP-CMH 972

Version juillet 2014